



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télétravail

Question écrite n° 76830

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le développement du télétravail. Cette nouvelle façon de concevoir le travail à distance présente plusieurs avantages : elle permet aux sociétés de réduire la superficie des locaux dont elles ont besoin, et aux salariés de ne plus subir les contraintes liées au « mal-être au travail » en travaillant à leur rythme, dans un environnement familial, et avec une pression allégée. Il voudrait savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement pourrait adopter afin de développer la pratique du télétravail.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76830

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2137

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)